

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

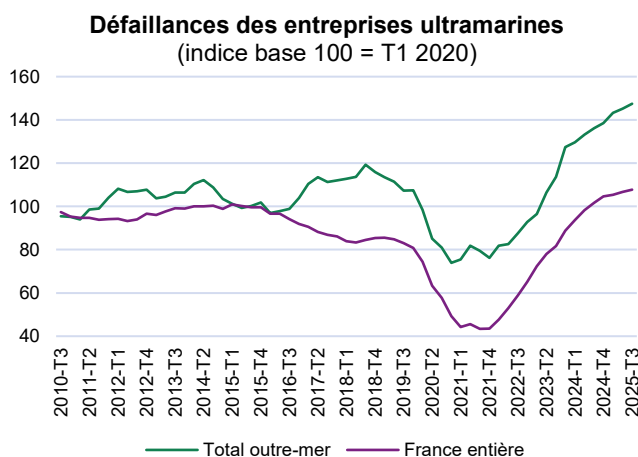
Paris, le 1^{er} décembre 2025

Le rythme de croissance des défaillances des entreprises ultramarines ralentit faiblement

L'IEDOM et l'IEOM publient les statistiques actualisées des défaillances d'entreprises relatives à l'ensemble des territoires ultramarins. Entre septembre 2024 et septembre 2025, on enregistre 2 687 redressements et liquidations judiciaires d'entreprises en Outre-mer. La progression des défaillances continue de ralentir (+8,3 % sur un an, après +9 % au 2^e trimestre 2025), sur un rythme toutefois plus soutenu qu'en France entière où 68 227 jugements ont été prononcés sur la période (+6 %, après +8,6 %).

Par secteur, la hausse du nombre de défaillances est portée par les **conseils et services aux entreprises** (+20,9 % sur un an) et **l'enseignement, la santé, l'action sociale et les services aux ménages** (+17,8 %). À l'inverse, le nombre de défaillances dans la **construction** recule pour la première fois depuis quatre ans (-2,3 %), alors que le secteur comptabilise un quart des défaillances globales.

Par géographie, le nombre de défaillances augmente sensiblement en **Guadeloupe** (+31,4 % sur un an) et atteint un nouveau point haut avec 444 défaillances. En **Guyane**, il est également orienté à la hausse (+133,8 %) avec 152 jugements. Le nombre de redressements et de liquidations judiciaires en **Nouvelle-Calédonie** augmente de 7,9 % sur un an après trois trimestres de recul. Avec 397 jugements prononcés sur un an, il retrouve le niveau atteint au début de l'année 2024. Le niveau des défaillances était en effet resté faible en raison des dispositifs d'aides, et de soutien à l'économie mis en place pour répondre à la crise de mai 2024. En **Martinique**, la croissance des défaillances ralentit (+4,5 %, après +12,5 %), quand en **Polynésie française**, le nombre de procédures (156) est de nouveau en augmentation (+4,7 % après -10,2 %). À l'inverse, les défaillances reculent pour la première fois depuis trois ans à **La Réunion** (-2,7 % avec 1 046 procédures). C'est également le cas à **Mayotte** (-32,6 %) avec peu de défaillances en nombre (29).



Source : IEDOM-IEOM - bases Fiben et Eden

Note : chaque point représente le cumul des 4 derniers trimestres. Dernier point : 3^e trimestre 2025.

Consultez la publication en ligne : [Défaillances des entreprises ultramarines - IEDOM-IEOM](#)

L'IEDOM assure le rôle de banque centrale pour le compte de la Banque de France dans les départements et collectivités d'outre-mer dont la monnaie est l'euro. L'IEOM est la banque centrale des collectivités d'outre-mer du Pacifique (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis-et-Futuna), dont la monnaie est le franc Pacifique (F CFP).

Nos publications sont téléchargeables sur les sites www.iedom.fr et www.ieom.fr

Contact presse : Éric MORIAME - tél : 01 42 97 06 56, communication@iedom-ieom.fr